CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. ERIC LE DISSES

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Juin 2019

OBJET: Aide au développement des activités portuaires - Attribution de subventions - Année 2019 - 2ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer au titre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires deux subventions d'investissement à la société nationale de sauvetage en mer, l'une de 38 000 € pour l'extension du centre de formation et d'intervention de Carro et l'autre de 12 945 € pour l'acquisition d'une embarcation semi-rigide pour la station SNSM de Martigues,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes annexées au rapport.

La dépense de 50 945 €sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée